



REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE ANSE**

Séance du 27/01/2025

**OBJET : Convention de mutualisation – commande publique**

**Nombre de Conseillers en exercice : 29**  
**Nombre de présents : 26**  
**Nombre d'exprimés : 27**  
**Date convocation 21/01/2025**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le vingt-sept janvier deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Claire ROSIER, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)  
Christophe MONTANTEME, Karim MOYENIN OUARDI, Pascale ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF, Linda BEGGUI, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI, Fabrice MORICHON, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN, Alexis VERMOREL

Absents excusés : Céline BABUS, Didier RICHERD

Procurations :

Marie-Hélène BERNARD donne pouvoir à Daniel POMERET

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

La communauté de communes et ses communes membres ont décidé de mettre en place des services mutualisés pour apporter une ingénierie supplémentaire aux communes et partager les savoirs et les dépenses.

Ladite convention porte sur la mise à disposition d'un service de la commande publique. Les objectifs de la mutualisation en matière de commande publique sont pluriels, à savoir :

- Accompagner et conseiller les communes en matière de commande publique,
- Garantir la sécurisation juridique des procédures de consultation,
- Développer les achats groupés en se donnant les moyens de coordonner de telles procédures : économie d'échelle, gestion optimisée des ressources humaines, péréquation à la fois financière et technique



Un forfait de base dit socle permettrait de solliciter le service mutualisé sur les missions conseils sur un volume de 4 unités (1 unité correspondant une demi-journée de travail) pour un montant de 536.00€

Pour l'ensemble des autres missions, un service à la carte est proposé sur sollicitations de la commune.

Il est donc proposé de signer la convention de mise à disposition du service mutualisé commande publique et de fixer les modalités de saisine du service, les conditions d'emploi, les modalités de contrôle et de suivi d'activité du service mutualisé et les modalités de facturation.

Le comité social territorial a émis un avis favorable le 20 janvier 2025.

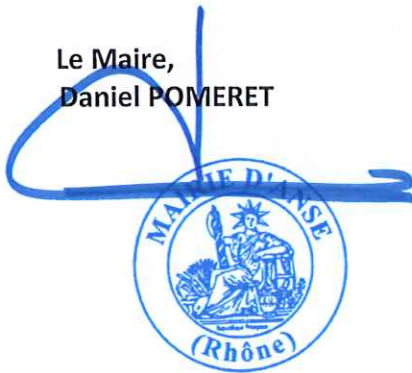
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**A l'unanimité des votants**

**1°) APPROUVE** l'adhésion de la commune au service mutualisé de la CCBPD pour la commande publique

**2°) DIT** que les crédits sont prévus au budget

**3°) CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,  
Daniel POMERET



Le secrétaire  
Jean-Luc LAFOND